

NOTE D'INFORMATION INTERNAT DU SECOND DEGRE

NOTICE CONCERNANT LES PRIORITES ET CRITERES D'ADMISSION
MODALITES D'ADMISSION DES ELEVES INTERNES

L'internat est tout à la fois un lieu d'études et un lieu d'éducation et de socialisation.

Pour développer la responsabilisation de l'interne et permettre la construction de rapports harmonieux avec ses pairs, l'équipe éducative favorise la participation volontaire des élèves aux différentes instances de l'établissement ou à la préparation d'événements propres à la vie de l'établissement. Elle accompagne les projets issus des initiatives des internes.

- **Quels sont les élèves concernés par l'internat ?**

L'internat s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés.

Le niveau collège et l'enseignement professionnel sont privilégiés dans l'attribution des places.

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des spécialités professionnelles, l'admission des internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous :

1. **Critères géographiques** : élèves issus de milieu rural isolé et défavorisé, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité) notamment quand celle-ci est rare.
2. **Critères sociaux** : élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie sont peu propices aux études.
3. **Critères éducatifs** : accompagner les enjeux d'encadrements éducatifs. Le cas échéant, élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent en lien avec l'aide sociale à l'enfance ;
4. **Critères de motivation de l'élève et de sa famille** : l'engagement de l'élève et de sa famille est une condition de réussite.

Attention :

L'admission en internat garantit l'affectation dans l'établissement porteur de l'internat ou l'un des établissements des bassins environnants.

Pour le niveau lycée, afin d'assurer ce droit d'affectation, le jeune et sa famille sont invités à formuler plusieurs vœux diversifiés dans le lycée porteur de l'internat ou les lycées des bassins environnants. L'élève admis en internat, sera affecté sur l'un de ses vœux, de préférence le premier mais pas nécessairement.

Pour les vœux relevant de la procédure PASSPRO, l'avis émis par la commission "PASSPRO" est un des éléments pris en compte lors de l'examen des dossiers pour statuer sur l'avis final. Une convergence des avis est recherchée.

Dans tous les cas, l'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation.

- **Comment solliciter une place dans un internat ?**

Le dossier académique est le document d'inscription **de référence** et est à télécharger sur le site de l'académie de Versailles ou sur le site des Directions des Services départementaux de l'Education Nationale des quatre départements de l'académie

La famille doit être accompagnée si nécessaire pour constituer le dossier de l'élève.

La famille remet à l'établissement scolaire de son enfant le dossier de candidature, sa lettre de motivation et celle du jeune concerné **au plus tard le jeudi 2 avril 2026 pour les collèges et les lycées**.

L'établissement d'origine transmet ensuite ce dossier à l'établissement porteur de l'internat **au plus tard le vendredi 3 avril 2026 pour les collèges et les lycées** (vœu n°1 de la famille), accompagné des documents suivants :

- La copie des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente
- Le relevé des absences de l'année en cours
- L'avis circonstancié du chef d'établissement d'origine (feuille pédagogique)
- Le feuillet social renseigné par l'assistant de service social (sous pli confidentiel) excepté si la demande d'admission à l'internat est formulée au motif d'un accès à une activité sportive, artistique ou culturelle
- Le cas échéant, l'avis circonstancié du médecin scolaire (sous pli confidentiel)

• Comment se déroulent les procédures d'admission en internat ?

Le chef d'établissement porteur de l'internat accueille les familles et porte son avis sur la candidature :

Les familles peuvent venir visiter l'internat et échanger avec les équipes en place lors des journées portes ouvertes organisées par les établissements.

Le dossier de candidature est étudié par le chef d'établissement et son équipe afin d'émettre un avis (avis favorable/avis réservé) qui sera pris en compte lors de la commission départementale.

Le dossier du candidat avec cet avis est transmis à la DSDEN **le jeudi 7 mai 2026**.

La commission d'admission en département

L'affectation des élèves relève de la compétence du recteur ou, par délégation, de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale

La commission décline ses décisions selon trois modalités :

- liste principale (admission définitive)
- liste d'attente (sous réserve de places vacantes)
- refusé

Le résultat de la commission est transmis aux chefs d'établissement d'origine qui informe la/les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard **le jeudi 21 mai 2026 pour les collèges et les lycées** pour les élèves refusés.

- En cas d'**avis défavorable** à l'admission en internat, l'ajustement des vœux de la famille dans **AFFELNET Lycée** peut avoir lieu **jusqu'au vendredi 5 juin 2026 par la DSDEN**.
- En cas d'**admission** sur liste principale, la famille devra confirmer sa demande auprès de l'établissement d'origine **dès confirmation des résultats**.

L'inscription des internes relève du chef d'établissement disposant d'un internat qui informe les familles des dates et modalités retenues pour remplir cette obligation administrative. Cette procédure est **obligatoire** pour tous les élèves quel que soit le niveau de scolarisation souhaité.

a) Calendrier récapitulatif

De la constitution du dossier à la commission :

Constitution des dossiers et transmission du dossier de l'établissement d'origine aux établissements porteurs de l'internat sollicités (en cas de candidature multiple, envoyer un dossier à chaque établissement sollicité)	Date butoir : vendredi 3 avril 2026 pour les collèges et les lycées
Transmission du dossier complet avec avis de l'établissement porteur de l'internat, à la DSDEN dont relève l'internat demandé en 1 ^{er} vœu	Jeudi 7 mai pour les collèges et les lycées
Commission d'admission en internat :	Dates butoirs : mardi 19 mai 2026 pour les collèges et les lycées

Information des familles et confirmation d'admission en internat :

- Pour les collèges et les lycées : le jeudi 21 mai 2026

En cas de non admission à l'internat et en vue d'une reformulation des vœux d'affectation dans AFFELNET

Retour d'information par la DSDEN à l'établissement d'origine en cas de non admission à l'internat . Saisine par les DSDEN des nouveaux vœux si nécessaire	Dès le 19 mai 2026 pour les collèges et les lycées
Ajustement des vœux dans AFFELNET (si nécessaire)	Avant la fermeture de la campagne le 5 juin 2026

Liste des internats

	Structure d'accueil	Ville	Téléphone
78 Yvelines	ERPD De La Batellerie	CONFLANS-SAINT-HONORINE	01 39 72 11 55
	Lycée Simone Weil	CONFLANS-SAINT-HONORINE	01 39 19 88 26
	Internat d'Excellence	MARLY-LE-ROI	01 39 17 27 27
	Lycée Lavoisier	PORCHEVILLE	01 34 79 66 30
	Lycée Louis Bascan	RAMBOUILLET	01 34 83 64 00
	Lycée Viollet le Duc	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	01 34 91 71 50
	Lycée d'hôtellerie et tourisme	GUYANCOURT	01 30 96 12 00
91 Essonne	Collège le Village	EVRY-COURCOURONNES	01 60 77 32 31
	Lycée Jean-Pierre Timbaud	BRETIGNY-SUR-ORGE	01 60 85 50 00
	LP Alexandre Denis	CERNY	01 64 57 60 22
	Lycée Geoffroy Saint Hilaire	ETAMPES	01 69 92 17 70
	Lycée hôtelier Château des Coudraies	ETIOLLES	01 69 89 21 21
	EREA le Château du Lac	OLLAINVILLE	01 60 83 23 63
	EREA Jean Isoard	MONTGERON	01 69 52 99 99
92 Hauts de Seine	Collège Auguste Renoir	ASNIERES	01 47 93 77 97
	Collège Jacqueline Auriol	BOULOGNE-BILLANCOURT	01 55 20 95 10
	Collège Evariste Galois	BOURG-LA-REINE	01 46 60 64 40
	Collège Les Champs Philippe	LA GARENNE-COLOMBES	01 41 19 47 60
	Collège Jean Perrin	NANTERRE	01 57 66 25 70
	Lycée Galilée	GENNEVILLIERS	01 47 33 30 20
	EREA Jean Monnet	GARCHES	01 47 95 65 00
	EREA Toulouse Lautrec	VAUCRESSON	01 47 01 09 18
95 Val d'Oise	Collège Les Touleuses	CERGY	01 30 30 12 23
	Lycée Jean Jaurès	ARGENTEUIL	01 39 98 50 00
	Lycée Eugène Ronceray	BEZONS	01 34 34 36 00
	LP Le Corbusier	COMMEILLES-EN-PARISIS	01 39 78 48 98
	LP Château d'épluches	SAINT-OUEN-L'AUMONE	01 34 48 32 80
	Lycée Auguste Escoffier	ERAGNY	01 34 02 40 80
	EREA Françoise Dolto	BEAUMONT-SUR-OISE	01 39 37 42 60
	EREA La Tour du Mail	SANNOIS	01 39 80 01 54

Consulter les brochures ONISEP pour connaître les spécialités.